

Dialogue social

Branche accidents du travail et maladies professionnelles : l'U2P signataire de l'accord du 15 mai
Page 2

Formation

Au premier trimestre 2023, l'alternance poursuit son envolée et progresse de 10 % sur un an
Page 2

ZFE

La consultation du Sénat met en évidence une équation insoluble pour les entreprises de proximité
Page 3

Travailleurs des plateformes

Le Conseil de l'Union européenne arrête sa position
Page 3

Twitter : @U2P_france
Facebook : U2PFrance
Youtube : U2P France

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Loyers commerciaux : l'U2P invite les députés à adopter la proposition de loi qui vise à limiter la dérive inflationniste

Mis en place en août 2022 en réponse à l'inflation touchant les particuliers et les TPE-PME, le « bouclier loyer » devait rester en vigueur jusqu'à fin juin 2023, mais une proposition de loi pourrait pérenniser ce dispositif jusqu'au premier trimestre 2024. Le texte, après son échec en commission mixte paritaire le 12 juin dernier, sera examiné par les députés le 20 juin prochain.

Déjà soumis à l'inflation, à la flambée des prix de l'énergie, à l'endettement post-covid et à la nécessité pour certains de rembourser un PGE, les artisans, commerçants et professionnels libéraux sont très inquiets face à la menace de reprise d'une forte hausse des loyers commerciaux. C'est pourquoi l'U2P appelle les parlementaires à adopter définitivement le 20 juin prochain, en séance publique, la proposition de loi visant à maintenir jusqu'au premier trimestre 2024 le dispositif de plafonnement de la variation annuelle de l'indice des loyers commerciaux (ILC) pour les petites et moyennes entreprises.

Calcul de l'indice

Cet indice, calculé chaque trimestre par l'INSEE à partir de l'indice des prix à la consommation et des coûts de la construction, est pris en compte pour la révision des loyers commerciaux. En application d'une loi votée à l'été 2022, il ne peut excéder 3,5 % pour la révision des loyers des petites et



moyennes entreprises, et ce jusqu'au 30 juin 2023.

Bruque envolée

Or l'ILC a connu une augmentation annuelle de 6,29 % au dernier trimestre 2022. Une hausse qui a épargné les entreprises de proximité grâce au plafonnement mais qui, en l'absence d'un tel dispositif, remettrait en cause la pérennité de beaucoup d'entre elles. L'indice des loyers commerciaux, dont l'évolution était stable depuis 2013, connaît en effet

une brusque envolée depuis fin 2021, pour partie causée par l'inflation.

L'U2P, qui a soutenu dès l'origine cette proposition de loi, par ailleurs soutenue par le gouvernement et les députés, ne comprendrait pas qu'elle n'aboutisse pas à un vote favorable. ●

Les artisans, commerçants et professionnels libéraux sont très inquiets face à la menace de reprise d'une forte hausse des loyers commerciaux.

Branche accidents du travail et maladies professionnelles : l'U2P signataire de l'accord du 15 mai

C'est la troisième négociation inscrite à l'agenda social autonome des partenaires sociaux qui fait l'objet d'un accord national interprofessionnel (ANI) depuis le début de l'année. L'accord « Branche AT-MP : un consensus social réaffirmé par une prévention ambitieuse, une réparation améliorée et une gouvernance paritaire renforcée » s'inscrit ainsi à la suite des accords du 11 février relatif au partage de la valeur et du 11 avril sur le dialogue social et la transition écologique.

Cette efficacité des partenaires sociaux est à souligner. Elle justifie l'engagement du gouvernement à transposer le plus fidèlement possible dans la loi les accords qui nécessitent un prolongement législatif.

Le Conseil exécutif de l'U2P a décidé de donner mandat à Michel Chassang, son chef de file dans cette négociation, pour signer l'accord.

Celui-ci permettra d'abord de mettre fortement l'accent sur la prévention des risques professionnels, notamment en y affectant 100 millions d'euros supplémentaires chaque année et en prenant en charge l'usure professionnelle comme prévu par la réforme des retraites, à travers la création d'un Fonds d'in-

vestissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU). En outre, l'U2P se félicite que l'accord prévoit un accompagnement spécifique à destination des TPE en matière de prévention.

En matière de réparation, l'ANI prévoit d'améliorer les conditions de reconnaissance d'un lien de causalité entre une pathologie et une activité professionnelle.

Par ailleurs l'ANI renforce la gouvernance paritaire de la branche accidents du travail et maladies professionnelles conformément à la bonne gestion qui caractérise celle-ci, en transformant la Commission des AT-MP en un véritable Conseil d'administration composé strictement de représentants des organi-



Jacob Lund / Adobe Stock

sations d'employeurs et des organisations syndicales de salariés représentatives aux plans national et interprofessionnel. L'U2P veillera à ce que les priorités des TPE

soient défendues au sein de cette nouvelle instance.

C'est pourquoi l'U2P est favorable à cet accord et invite le gouvernement à le transposer fidèlement dans la loi. ●

Au premier trimestre 2023, l'alternance poursuit son envolée et progresse de 10 % sur un an

D'après les données publiées par la Dares pour le premier trimestre 2023, les entrées en contrat de professionnalisation progressent de 14 % sur un an et atteignent plus de 26 000 nouveaux contrats. Les entrées en apprentissage augmentent également quant à elles de près de 8 % pour atteindre 53 000 nouveaux contrats à fin mars.

La hausse des entrées en contrat d'alternance - contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage confondus - atteint 10 % sur un an. Au total, la Dares dénombre 953 300 apprentis à fin mars 2023, soit un effectif en hausse de 12,6 % par rapport à mars 2022.

Les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux ont pris toute leur part à cette

augmentation, puisqu'ils forment près de 40 % des apprentis en France.

Le retour en grâce de ce mode de formation est le fruit d'un travail de longue haleine de l'U2P, qui avait notamment demandé - et obtenu - pendant la crise sanitaire un soutien renforcé des pouvoirs publics pour seconder les efforts de formation des entreprises de proximité.

Le risque était en effet bien réel que les entreprises, dont beaucoup étaient mises à l'arrêt, se retrouvent confrontées à une pénurie de compétences et de main d'œuvre au sortir de la crise, au moment de la reprise.

Si l'U2P se félicite que les dispositifs de soutien, en particulier l'aide unique accordée aux entreprises, soient pérennisés jusqu'à la fin du quin-

quennat, elle demande à l'État de prendre toute sa part au financement de l'apprentissage en tant que mode de formation initiale, au même titre qu'il finance l'Éducation nationale. ●

L'U2P demande à l'État de prendre toute sa part au financement de l'apprentissage en tant que mode de formation initiale.

ZFE : la consultation du Sénat met en évidence une équation insoluble pour les entreprises de proximité

Partant du constat que « les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sont sources de vives inquiétudes et d'incompréhensions », le Sénat a mis sur pied une mission d'information. Son objectif : formuler des propositions pour concilier amélioration de la qualité de l'air et acceptabilité sociale. Une consultation en ligne a ainsi permis de recueillir plus de 50 000 contributions de particuliers comme de professionnels.

D'ici fin 2024, la loi prévoit que les 43 agglomérations françaises de plus de 150 000 habitants aient mis en place une ZFE. Actuellement, 11 métropoles ont mis en place une telle zone. La circulation de certains véhicules considérés comme polluants y est limitée sur la base des vignettes Crit'Air, attribuées et numérotées selon le type de véhicule, son ancienneté, sa motorisation et sa norme Euro d'émission. Dans la ZFE du Grand Paris, environ 800 000 véhicules se sont ainsi vu interdire la circulation depuis 2021. Sans surprise, ce sont d'abord les intéressés qui ont répondu à la consultation organisée par le Sénat, avec près de 97 % des répondants familiers du dispositif ZFE, et une moitié des répondants déclarant résider au sein d'une métropole. Les résultats soulignent une très faible acceptation des ZFE : 86 % des particuliers et 79 % des professionnels se disent opposés à leur déploiement.



Parmi les craintes soulevées par les participants, le creusement des inégalités et l'exclusion sociale figurent en bonne place.

Sans remettre en cause le bien fondé du but poursuivi – la maîtrise de la pollution et l'amélioration de la qualité de l'air – de nombreux répondants pointent du doigt l'insuffisance de l'offre de transports en commun, les lacunes des vignettes Crit'Air ou encore le coût d'acquisition des

véhicules propres, autant d'obstacles qui s'accumulent pour aboutir, en bout de ligne, à une équation insoluble.

De fait, en l'absence d'alternatives, les mesures coercitives de restriction de la circulation conduiront inévitablement à générer de la frustration et de l'incompréhension. L'U2P n'a cessé d'alerter sur les risques que la multiplication des ZFE fait peser sur l'activité des artisans, des commerçants et

des professionnels libéraux. Insuffisamment accompagnés, notamment en matière d'équipement, ils sont parfois contraints de renoncer purement et simplement à intervenir dans les zones concernées.

De nombreux centres-villes risquent ainsi de voir leurs entreprises de proximité disparaître, en contradiction flagrante avec les objectifs de développement durable poursuivis, puisque les entreprises de proximité, locales par nature, s'avèrent particulièrement vertueuses en la matière.

Dès lors, l'U2P demande que les représentants des plus petites entreprises soient systématiquement associés à tout projet de ZFE, que les chefs d'entreprise soient accompagnés dans la mise à niveau de leurs outils de travail, et qu'aucune mesure coercitive ne soit prise tant que l'offre, de véhicules propres notamment, demeure prohibitive. ●

Le Conseil de l'Union européenne arrête sa position relative aux travailleurs des plateformes

Le 12 juin dernier, les ministres de l'emploi et des affaires sociales sont parvenus à un accord sur une orientation générale du Conseil concernant une proposition de directive relative aux conditions de travail des travailleurs des plateformes. L'orientation générale du Conseil prévoit ainsi que les

travailleurs des plateformes seront légalement présumés avoir le statut de salariés si leur relation avec la plateforme remplit certains critères énoncés dans la directive. On y trouve notamment les plafonds applicables à la rémunération que les travailleurs peuvent percevoir, les restrictions liées à la possibili-

té de refuser du travail, ou encore les règles régissant l'apparence et la conduite des travailleurs.

Le Conseil doit maintenant entamer des négociations avec le Parlement européen sur la base de cette orientation générale.

L'U2P combat de longue date le recours au statut de travail-

leur indépendant par certaines plateformes, une pratique qui introduit une inégalité de traitement entre les travailleurs indépendants et qui permet à ces plateformes de s'affranchir des règles et des obligations liées au droit du travail auxquelles sont soumis tous les autres employeurs. ●

Les Brèves

Une consultation ouverte sur les travailleurs saisonniers migrants dans l'Union européenne. La Direction générale des migrations et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission européenne évalue actuellement la situation des travailleurs saisonniers migrants dans l'Union européenne dans le cadre de la directive sur les travailleurs saisonniers. Une enquête a été lancée, visant à identifier les lacunes potentielles en matière de recours aux travailleurs saisonniers migrants dans l'UE et de recueillir des contributions. L'enquête, ouverte jusqu'au 30 juin 2023, est accessible à cette adresse : milieu.qualtrics.com/jfe/form/SV_4JaLHxkoS1jiR1Q.

Décarbonation du secteur du bâtiment : lancement d'une concertation publique. Dans le cadre des travaux de planification écologique pilotés par la Première ministre Élisabeth Borne, le Gouvernement lance une concertation publique sur la décarbonation du secteur du bâtiment et, en particulier, sur l'accélération de la décarbonation des moyens de chauffage dans le bâtiment. Ces travaux, qui associent l'ensemble des acteurs du bâtiment, se dérouleront du 5 juin au 28 juillet 2023 avec l'objectif d'accélérer la décarbonation et d'atteindre les objectifs climatiques de la France. Outre les réunions qui auront lieu à partir du mois de juillet avec

toutes les parties prenantes, la concertation est ouverte aux contributions publiques à l'adresse ecologie.gouv.fr.

Jean-François Drouin réélu à la présidence des brasseurs indépendants. Jean-François Drouin a été réélu à l'unanimité président du SNBi (Syndicat national des brasseurs indépendants, membre de la CGAD et affilié à l'U2P) par l'ensemble des délégués régionaux, pour un troisième mandat. Créé en juin 2016, le SNBi est le premier syndicat de brasseries en France avec plus de 850 adhérents, soit 70 % des brasseries de la branche professionnelle. Grâce au nombre d'entreprises adhérentes et aux emplois générés, le jeune syndicat a accédé à la représentativité dès 2021. Les sujets qu'il porte sont nombreux : dialogue social, formation, hausses de prix et en particulier du verre, consigne des fûts et des bouteilles, dispense de licence, traçabilité... L'U2P félicite Jean-François Drouin pour cette réélection et lui souhaite plein succès dans ce nouveau mandat.

FO ne sera pas signataire de l'accord sur la transition écologique et le dialogue social. Côté salarié, seules la CFDT et la CFTC sont donc signataires, mais les trois autres organisations ne devraient pas faire opposition. S'il est reproché à cet accord national interprofessionnel de ne pas introduire de droits nouveaux, l'U2P considère qu'il donne toute sa place aux différents niveaux du dialogue social, tout en étant respectueux des enjeux des plus petites entreprises. ●

L'Agenda

5 juin

Participation du Vice-Président de l'U2P Michel PICON à la restitution nationale du Conseil National de la Refondation pour le Logement.

13 juin

Audition du Secrétaire général de l'U2P au Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi sur le plein emploi.

14 juin

Participation du Secrétaire général de l'U2P au Comité de suivi des négociations salariales de branches en présence du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Olivier Dussopt.

15 juin

Audition du Secrétaire général de l'U2P à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise
Réunion du Conseil exécutif de l'U2P.

19 juin

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P au lancement de la 40^e édition du salon Mondial Coiffure Beauté, au Musée des Arts Décoratifs.

21-22 juin

Participation du Président de l'U2P au Journées Professionnelles de la Construction organisées par la CAPEB.

23 juin

Participation du Président de l'U2P à l'Assemblée Générale de la CAPEB Grande Couronne-Île-de-France.

6 juillet

Réunion du Conseil national de l'U2P.

Sur les réseaux sociaux

Nous appelons les députés à voter pour la proposition de loi visant à empêcher une envolée des loyers commerciaux. De nombreuses #entreprises de #proximité ne s'en remettraient pas.
[@capeb_fr](https://twitter.com/capeb_fr) [@CGAD_france](https://twitter.com/CGAD_france) [@CNAMS_france](https://twitter.com/CNAMS_france) [@unapl_officiel](https://twitter.com/unapl_officiel)

[@U2P_FRANCE](https://twitter.com/U2P_FRANCE) — TWITTER — 14 JUIN 2023



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 juin 2023

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage